

# Les Cavaliers du Salon

## Règlement Intérieur

**Le présent règlement, rédigé par le Bureau, a pour but de préciser le fonctionnement de l'Association des Cavaliers du Salon dans le cadre de ses statuts et dans les locaux des Ecuries du Salon.**

**Il est envoyé par mail aux membres / adhérents et affiché au sein des écuries afin que chacun puisse en prendre connaissance.**

**En signant leur adhésion à l'association, les membres reconnaissent formellement avoir pris connaissance des statuts et du présent règlement intérieur et en acceptent toutes les dispositions, s'y soumettent librement, s'engagent à le respecter et le faire respecter autour d'eux.**

- **Utilisation des installations**

*Rappel (article 9 – Statuts de l'Association) : ' La SARL 'Les Ecuries du Salon' met à dispositions de l'Association 'Les Cavaliers du Salon à titre gratuit les installations suivantes : carrière, sellerie, club house et autres installations nécessaires aux activités de l'Association . Celles-ci sont accessibles aux adhérents pendant les heures d'ouverture des 'Ecuries du Salon.'*

Par conséquent, **l'adhésion à l'Association sera obligatoire dès la saison 2022 -2023** pour tous les cavaliers licenciés fréquentant régulièrement les installations et sera acquittée en même temps que la licence FFE

- **Discipline et sécurité sur le site**

- **Avant chaque séance**

Tous les cavaliers sont priés d'arriver 30 min avant chaque début de cours pour s'occuper de leurs chevaux.

Les chevaux doivent être propre en entrant dans la carrière afin d'éviter toute blessure

Le harnachement est unique pour chaque cheval, il doit être propre et ajusté.

Plusieurs anneaux d'attaches sont disponibles dans l'écuries, **pensez à ramasser vos saletés et crottins** après votre passage.

- **Après chaque séance**

Tous les cavaliers doivent impérativement, brosser, curer les pieds et doucher les membres des chevaux (sauf contre-indication l'hiver)

Si votre cheval présente une quelconque blessure, merci de prévenir les enseignants ou responsables d'écurie.

L'hiver, les chevaux ont tous une couverture, pensez à les remettre en rentrant au box. Si jamais votre cheval est encore mouillé, des couvertures séchantes sont à disposition.

Tous le matériel doit être rangé avant votre départ

- **Le port du casque ou de la bombe est obligatoire**

- **Douche**

- Après chaque séance, pensez à doucher vos chevaux en respectant la consommation de l'eau. L'eau étant une denrée vitale, il faut veiller à respecter son utilisation et également les restrictions en cas de de sécheresse.

- A la douche les chevaux doivent être attachés, les crottins ramassés

-

- **Carrière**

Après avoir monté ou lâché vos chevaux, veuillez ramassez vos crottins (des poubelles , pelles et fourches sont à votre disposition).

Il est interdit de lâcher des chevaux quand la carrière est trop mouillée.

Nous vous rappelons qu'il est strictement interdit de sauter sans un enseignant dans la carrière.

Les mineurs doivent toujours être accompagnés d'un adulte.

Les chiens n'ont pas le droit de pénétrer dans la carrière afin de ne pas perturber les chevaux qui travaillent.

Les veilles barres peuvent être utilisées par terre mais doivent être rangées une fois la séance terminée .  
Le parc d'obstacle neuf est strictement réservé au personnel de l'écurie.

#### o **Salle de préparation**

La salle est à votre disposition pour préparer vos chevaux si l'enseignant ou le responsable d'écurie vous y a autorisé . Les crottins doivent être ramassés après chaque passage.

Les brosses, cure pieds, tapis, filets, protections etc... doivent être rangés.

#### o **Les dalles de pansage** sont utilisables à tout heures (7H00 à 22H00)

L'ensemble des crottins, crins, saletés et débris devront être ramassés par le propriétaire à l'aide des poubelles et fourche mis à disposition auprès des écuries.

#### o **Club house**

La salle de club est un endroit convivial qui doit rester propre. Les déchets doivent être mis à la poubelle et la vaisselle faite. Il est interdit de laver ses protections pour ne pas boucher l'évier !

Pensez à alerter le personnel des Ecuries s'il n'y a plus de papier toilette et à éteindre les lumières après votre passage.

#### o **Sellerie**

La sellerie est réservée au propriétaire, et aux demi-pensionnaires. Les affaires doivent être rangées pour ne pas encombrer le passage.

Les barres et porte brides se trouvant sur les boxes sont prévus pour porter une couverture, un licol et le matériel nécessaire la sortie du cheval (guêtre, masque, produit anti mouches...) et à son pansage par le personnel des écuries (dans un sac).

La SARL Les Ecuries du Salon et l'Association des Cavaliers du Salon déclinent toute responsabilité en cas de vol.

Les selleries, vestiaires, WC, club house sont entretenus par le personnel de l'écurie, cependant nous veillerons particulièrement au respect du site et de ses infrastructures pour le bien être des chevaux, de leur propriétaire et du personnel.

Il est strictement **interdit de fumer** dans les espaces fréquentés par le public (club-house, sellerie, carrières, écuries etc...) et près des installations où la sécurité des équidés pourrait être compromise par un incendie (lieu de stockage de la paille et du foin)

Les **chiens** sont tolérés sur l'ensemble de l'écurie, tenus en laisse, sous la responsabilité de leur maître et ne doivent en aucun cas briser le calme de l'écurie. Si besoin était, merci de ramasser leurs excréments.

Les **véhicules** devront rouler au pas sur l'ensemble de l'écurie pour ne pas gêner les chevaux et leurs cavaliers.

#### • **Sanctions**

Toute attitude répréhensible d'un membre, tout manquement aux respects des consignes de sécurité, de bonne utilisation du matériel, et de l'entretien expose celui qui en est responsable à un rappel à l'ordre ou à des sanctions déterminées par le Bureau.

#### • **Autorisation de reproduction d'images et cession de droits**

Conformément aux dispositions relatives au droit à l'image et au droit d'auteur, les adhérents autorisent l'association Les Cavaliers du Salon à capturer, utiliser ou diffuser les images photo ou vidéo prises dans le cadre des activités équestres, à des fins non commerciales, sur les supports suivants : le site internet des Ecuries du Salon qui héberge la page des Cavaliers du Salon, les documents de présentation des activités de l'association, la presse, les réseaux sociaux (facebook ,Instagram ) faisant la promotion de l'Association et des Ecuries . Si aucun refus n'est exprimé sur le fiche d'inscription, alors l'adhérent autorise l'association à utiliser son image.